

Stop aux violences contre le personnel

Paris, le 10/02/2026

Monsieur le Ministre,

L'actualité tragique de la semaine dernière a, par deux fois en 48 heures, démontré à quel point la profession d'enseignant est devenue à risque. Qui peut aujourd'hui dire, en arrivant le matin, qu'il ne sera pas poignardé en classe ou menacé de l'être par un enfant incapable de gérer ses émotions ?

L'absence de repères sociaux et moraux devient alarmante. L'affirmation de la loi et de son respect ne sont plus la règle dans les établissements. L'anarchie ne règne pas dans les écoles, mais force est de constater que les menaces et les coups portés aux adultes dans les écoles se multiplient sans être suivis d'effets concrets pour les agresseurs. Les victimes finissent parfois en arrêt et retrouvent ensuite leur agresseur pour qui rien ne s'est réellement passé. Pensez-vous que cela puisse inciter à de la modération ? Est-ce par ce genre d'abandon que l'institution souhaite inspirer les élèves et protéger ses personnels ? L'Éducation nationale ne jugulera pas seule toutes ces violences, mais elle doit agir.

Au SNE, nous croyons en la valeur de l'exemple dans la pédagogie. C'est pour que l'idée du contrat social, de la protection de tous par la force de la loi commune soit défendue que nous vous réitérons notre demande d'élargir la possibilité de suspension à titre provisoire aux élèves qui exercent de manière répétée, volontairement ou pas, des violences à l'encontre des adultes dans les écoles.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet
Président du SNE

